

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 11 juillet 1994 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR modifié par les arrêtes du 11 septembre 2000, 12 juillet 2002 et du 06 septembre 2012,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur DUSSAULE Jean-Claude (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur GUERIN Julien (PH)

Professeur LAROCHE Françoise (PR associé)

Professeur PERROT Serge (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 05 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

